

Van Zandt, Franklin K. (1966) *Boundaries of United States and the Several States*. Washington, United States Government Printing Office. 291 p. Geological Survey Bulletin 1212.

Jean-Paul Lacasse

Volume 18, numéro 43, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021192ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021192ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lacasse, J.-P. (1974). Compte rendu de [Van Zandt, Franklin K. (1966) *Boundaries of United States and the Several States*. Washington, United States Government Printing Office. 291 p. Geological Survey Bulletin 1212.] *Cahiers de géographie du Québec*, 18(43), 246–247. <https://doi.org/10.7202/021192ar>

les tenants et aboutissants de la fonction séparatrice, très amoindrie, de la frontière Québec-Vermont comme frontière de « contact », par opposition avec la frontière Québec-Maine qui en est une de « séparation » ou avec la frontière Québec-New Hampshire, du genre de celles que l'on appelle les « frontières à vide ». Cette fonction est liée à certains problèmes qui ne sont pas mentionnés, par exemple l'existence de périclaves (le cas de la périclave de Pointe Province n'est pas signalé) et le contrôle des passages frontaliers là où il n'y a pas de poste de douanes (à peine effleuré), phénomène qui a déjà eu son importance et qui est encore intéressant.

Une bibliographie de quelque 60 titres accompagne le texte. Il faut cependant noter une carence grave dans les titres canadiens et, particulièrement en langue française, dont aucun n'est cité.

Malgré ces quelques réserves, l'ouvrage de monsieur Lates demeure un témoignage intéressant de la perception que peut avoir un universitaire américain de la frontière d'un État américain avec le Québec (notons que l'auteur envisage, p. 127, en prospective, un changement des fonctions de la frontière Québec-Vermont dans l'hypothèse d'un Québec indépendant ; cela apparaît évident mais qu'un tel constat provienne d'un auteur étranger reste intéressant). Bref, la thèse de R. V. N. Lates, de par la nouveauté de son approche, mérite d'être lue par tous ceux que la limologie intéresse.

Jean-Paul LACASSE
*Département de géographie
Université Laval*

VAN ZANDT, Franklin K. (1966) **Boundaries of the United States and the Several States.** Washington, United States Government Printing Office. 291 p. Geological Survey Bulletin 1212.

Cet excellent ouvrage constitue, en quelque sorte, la contre-partie américaine du livre de Nicholson¹, quoique plus détaillé que ce dernier. Les diverses frontières états-uniennes sont tout d'abord évoquées dans la perspective historique de leur mise en place. L'auteur, en un second temps, examine, cette fois dans une perspective plus géographique, les frontières des divers États américains. Ses remarques recèlent parfois un intérêt certain pour celui qui étudie la frontière États-Unis-Canada au Québec². Des détails intéressants font l'objet de développements bien documentés : par exemple, l'auteur explique, carte à l'appui (pp. 91-92), la localisation du « Gore » (Vermont) dont l'extrémité nord-ouest constitue un point de trijonction des frontières du Québec, du Vermont et du New Hampshire.

La perspective historique de l'ouvrage fait que l'on y retrouve souvent des descriptions techniques des divers ajouts au territoire américain ou de la mise en place des nombreuses frontières internes du pays. Il n'en demeure pas moins qu'il constitue une mise à jour précieuse des nombreux textes et articles se référant aux frontières des États-Unis.

De nombreuses cartes, des annexes statistiques, des index bien faits ainsi qu'une excellente bibliographie s'ajoutent à un texte éclairant et dépourvu de remarques fastidieuses. Bref, l'ouvrage de Van Zandt constitue une contribution importante à la géographie

¹ NICHOLSON, Norman L. (1964) *The Boundaries of Canada, its Provinces and Territories.* Ottawa, Imprimeur de la Reine. 142 p.

² Sur cette question, voir le volume 6.1 du Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec : *Les frontières méridionales*, 1971, 2 tomes, 378 p.

des frontières grâce à sa présentation synthétique qui en fait un outil pratique non seulement pour le chercheur en limologie (science des frontières), mais aussi pour l'historien, l'administrateur et même le grand public.

Jean-Paul LACASSE
*Département de géographie
Université Laval*

PONDAVEN, Philippe (1971) *Les lacs-frontière*. Paris, Éditions Pédone, 464 pages.

La synthèse que présente l'auteur sur les lacs-frontière, vient à son heure : l'accès à l'indépendance d'un certain nombre d'États au cours de la dernière décennie a entraîné une extension importante des frontières lacustres, notamment en Afrique ; les États riverains ont désormais pris pleinement conscience de la nécessité de procéder à une exploitation commune des ressources de tous ordres que recèlent ces étendues d'eau continentale, tout en veillant à préserver leur équilibre écologique.

C'est donc aussi bien l'étude des caractéristiques de la frontière dans les lacs que celle du régime du voisinage lacustre qu'a entrepris l'auteur, faisant appel aux différentes sources de documentation accessibles et prenant en considération la plupart des lacs traversés par une frontière.

Le plus souvent considérés comme des points de repère facilitant les délimitations, les lacs-frontière sont quelquefois la conséquence des rivalités d'États cherchant concurremment à obtenir un accès à leurs rives. L'abandon de la limite de la rive est général. Lorsque les États riverains se font face, la ligne médiane du lac est la limite la plus fréquemment retenue. En présence d'îles, la limite s'écarte de la ligne médiane pour éviter le partage entre deux souverainetés.

La condition juridique des lacs-frontière a fait l'objet de controverses prolongées à propos des grands lacs et du lac de Constance, opposant les tenants du partage territorial à ceux du condominium tacite. La jurisprudence et la pratique rejettent, avec, il est vrai, des exceptions récentes, cette dernière théorie. Quelques lacs-frontière ont des statuts militaires conventionnels. Certains sont soumis à un régime de limitation des armements, d'autres à un régime de neutralité. Les opérations militaires qui s'y déroulent sont assimilées à des opérations de guerre navale, ce qui justifie l'application du droit de prise.

Le partage territorial n'exclut pas un aménagement des compétences des États riverains en vue de l'utilisation et de la protection des ressources des lacs-frontière. Une coopération étroite s'instaure en vue d'une exploitation commune de certains bassins lacustres (lac Tchad, lac Titicaca, lacs balkaniques). Plusieurs conventions sur la navigation, la pêche et le prélèvement des eaux ont été signées ; leur analyse fait apparaître un certain nombre de points communs : les riverains jouissent d'une large liberté de navigation, les droits de pêche sont souvent réservés aux nationaux, les prélèvements en eau font l'objet d'une réglementation précise, visant à éliminer les trop grandes variations de niveaux. Enfin, la lutte contre la pollution a été marquée par la signature de deux conventions concernant l'une le lac Léman, l'autre le lac de Constance et figurant parmi les plus progressives en vigueur.

La frontière sur les lacs a ainsi conduit les États riverains à donner un contenu original à leurs rapports de voisinage.

Communiqué des Éditions A. Pedone